

**TREMPLIN  
VACANCES  
JEUNESSE  
COLLÉGIENS  
11-14 ans**

# RÈGLEMENT TREMPLIN VACANCES 11-14 ANS

## INTRODUCTION

**Article 1 : DÉFINITION DU DISPOSITIF**

**Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Article 3 : LES DOSSIERS**

**Article 4 : LE FINANCEMENT**

**Article 5 : DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

**Article 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

## INTRODUCTION

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'application du dispositif « Tremplin Vacances » aux jeunes Robinsonnais collégiens âgés de 11 à 14 ans.

Ce dispositif a vocation de soutenir les départs en vacances des jeunes, de leur faire prendre et assumer des responsabilités, de les accompagner vers l'autonomie, dans un esprit de citoyenneté et de cohésion sociale.

La Mairie fournit une aide technique et financière aux projets retenus, jusqu'à leur terme.

### **Article 1 : DÉFINITION DU DISPOSITIF « TREMPLIN VACANCES »**

Le service municipal de la Jeunesse, créé en septembre 2007, a pour volonté de s'adresser à tous les jeunes de la ville, en tenant compte de leurs diversités, de leur vitalité, de leurs attentes, pour les aider à s'épanouir et les accompagner vers leur vie d'adulte.

Les jeunes collégiens âgés de 11 à 14 ans seront acteurs de leurs projets de vacances. Ils pourront choisir en accord avec leur famille, leur séjour collectif et les thématiques (scientifiques, artistiques, touristiques, sportifs, linguistiques, etc.).

La Mairie s'engage à soutenir les projets, par une aide financière (voir article 4) et un soutien technique par le biais du Point Information Jeunesse dans la limite du budget alloué à cette dépense.

Les conseillers Jeunesse mettront à leur disposition une documentation des plus complètes sur les séjours ainsi que la possibilité de consulter les sites des organismes sur internet.

*Ce dispositif a pour but de développer l'autonomie des jeunes et de favoriser l'éducation à la responsabilité.*

## **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU TREMLIN VACANCES**

Pour bénéficier du soutien technique et du financement de la Mairie, le participant devra :

- Être robinsonnais
- Être âgé de 11 à 14 ans (collégiens)
- Construire son projet de vacances d'été en séjour collectif
- Remplir et signer le dossier de participation
- Fournir les pièces (justificatif de domicile, carte de quotient, autres financements, inscription ferme et définitive effectuée auprès du prestataire)
- S'engager à exposer devant l'équipe du service Jeunesse les règles de vie qu'implique un séjour en collectivité
- S'engager, au retour de séjour, à remplir le questionnaire de satisfaction du prestataire pour la constitution d'une banque de données.

## **Article 3 : LES DOSSIERS**

Les dossiers peuvent être retirés au :

### **Point Information Jeunesse**

3, place Charles-Pasqua  
92350 Le Plessis-Robinson  
Téléphone : 01 46 01 50 95

Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la ville [www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com).

## **Article 4 : LE FINANCEMENT PAR LA MAIRIE**

Une aide financière sera apportée aux familles.

Le montant de cette aide sera calculé en fonction de la situation individuelle des familles, il dépendra en particulier :

- Du quotient familial
- Des aides financières (CE, bourse, CAF,...)

Le financement potentiel de 30 à 70% par la Mairie se fera sur la base maximale de 650€ pour une semaine par jeune pour un séjour d'été, dans la limite du budget, la date de dépôt des dossiers faisant foi.

## Article 5 : DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les droits photographiques restant propriété des jeunes, la Ville du Plessis-Robinson se réserve la possibilité d'utiliser les œuvres sous quelque forme que ce soit.

**Les photos prises par les jeunes pourront être mises en ligne sur le site de la Ville, ses différentes publications et faire l'objet d'une exposition.**

## Article 6 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

« Nous retourner ce contrat dûment complété »

En cas de non-observation du présent règlement, la Ville du Plessis-Robinson se réserve le droit d'exiger le remboursement des sommes qui ont été attribuées aux jeunes.

---

Je soussigné(e), M., Mme.....

Tuteur légal de : NOM : .....PRÉNOM : .....

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

**SIGNATURE TUTEUR LÉGAL :**

**SIGNATURE DU JEUNE :**